

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 9 MAI 2012 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes BONNET, GAGNARD, BLIGNY, MAHIEU, GOTTE, FUSIER, CHAIX, ANDROLETTI, BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, DUPUIS, POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, BRIE, JEANROCH, FREREBEAU, LEBLANC, GUYOT, BEAULAT, PASSEMARD (PICHON), DELEPAU, PILLOT, ROZAT, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK, LAPIERRE, BRIGATTI, BIGEARD, BERNARD, MATHE, DULIEU, IMARD, BERCO, BEURET, DANCOURT, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, BRUN, KOSCIELINSKI, MUGNERET, PITOIS (CHETTA), SACCOMANI, BAUDRON, VUILLEMIN, MAILLOTTE, COLSON, SUTY, PARMENTIER, BELIN, MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN, PAUTET, VERDREAU, AUBERTIN, PETIT, DUBOIS, BRACHOTTE, BERTHIOT, MARGUIER, GEVREY, BON J.F.

Représentés :

Mr FEVRE représenté par Mr GUYOT – Mme BREDILLET représentée par Mr IMARD,
Mme BIGEARD représentée par Mme FUSIER – Mr BLANCHARD représenté par Mr KOSCIELINSKI,
Mr LUSTREMANTE représenté par Mr BAUDRON – Mr JOUFFROY représenté par Mr AUBERTIN,
Mr LEMAIRE représenté par Mr PETIT - Mr PERRICAUDET représenté par Mr BRACHOTTE.

Absents/excusés :

Mmes CHARLOT, MARIE-JOETS, BREDILLET C, CHASTRUSSE, GRANDIOWSKY, Mrs MATHEY, FORESTIER, PITOIS, DUMONT, HUGUENOT, FREI, AIMEUR, RENAUDOT, GUILBLAIN, TABEL, PETAZZI, BIZE, RUINET, GUERBER, JOLIET, LAURIOT, BESANCON, BRUNO.

Secrétaire de séance :

Mr Christian BEAULAT

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Christian BEAULAT est élu secrétaire de séance.

Le Président demande l'autorisation d'ajouter un rapport supplémentaire concernant le lancement d'une étude sur la prise de compétence extra-scolaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ce rapport supplémentaire.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 29 mars 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 29 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

ECHANGES FONCIERS AVEC LA VILLE DE GENLIS POUR L'IMPLANTATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Président rappelle le retrait de la délibération n°09/02/2012/06 demandé par les services de la Préfecture en raison de l'absence de l'avis du service des domaines. Aujourd'hui celui-ci nous est parvenu.

Il propose un échange foncier entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la ville de Genlis :

- cession par la Communauté de Communes à la ville de Genlis, des parcelles cadastrées AO 239 pour 162 m², AO 240 pour 100 m² et AO 241 pour 77 m² soit 339 m²

- cession par la ville à la Communauté de Communes, les parties cadastrées AO 236 pour 15 m², AO 237 pour 2 m² et AO 238 pour 141 m² soit 158 m²

Cet échange foncier se fera à l'euro symbolique.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise le Président à signer l'acte notarié pour cet échange foncier.

PARTICIPATION DE FAUVERNEY POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAE DE BOULOUZE

Le Président rappelle l'engagement de la commune de Fauverney quant à sa participation au développement de la ZAE de Boulouze.

La commune de Fauverney s'engage à verser un fonds de concours de 103 000 € pour l'aménagement de l'extension de la zone.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à accepter le fonds de concours de la commune de Fauverney.

FONDS DE CONCOURS POUR L'INVESTISSEMENT A L'ESPACE COLUCHE

Le Président expose qu'il a été sollicité par la ville de Genlis pour une participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à des travaux de rénovation réalisés à l'Espace Coluche.

Ces travaux sont éligibles aux subventions de l'Etat au titre de la DETR.

Ces locaux étant mis à la disposition de la Communauté de Communes pour l'accueil périscolaire, celle-ci pourra apporter un soutien financier à hauteur 30 % du montant hors taxe, après déduction des subventions.

Cette participation se réalisera sous forme de fonds de concours et s'élèvera à :

- 17 460 € ttc maximum avant déduction des subventions pour la part aménagement
- 1 275 € maximum avant déduction des subventions pour la part acquisition

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de verser un fonds de concours à la ville de Genlis dans les conditions précisées ci-dessus.

LOCATION DE WC POUR LE PARKING PUBLIC DE BOULOUZE

Un parking public a été aménagé sur la zone d'activités de Boulouze. Des camions y stationnent et les chauffeurs ne disposent d'aucune commodité notamment le week-end lorsque les entreprises sont fermées.

Le Président propose d'installer des sanitaires sur une formule de location de cabine WC pour une expérience de 6 mois.

Le coût mensuel est de 215,81 € HT.

Le Conseil Communautaire par 46 voix pour, 27 voix contre et 3 abstentions accepte le principe de location de cabine sanitaire et autorise le président à signer le contrat.

CONSULTATION POUR LE SUIVI DES TRAVAUX ET LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Genlis, une consultation va être lancée prochainement pour le marché de travaux ; l'ouverture de l'aire est prévue en fin d'année 2012.

Afin de bénéficier de conseils avisés de spécialistes tant pour les travaux que pour la gestion de l'aire, le Président propose de lancer une consultation pour rechercher un prestataire assurant les missions suivantes :

- accompagnement du maître d'ouvrage dans la construction de l'aire d'accueil et particulièrement assistance technique et conseil auprès du maître d'œuvre retenu
- gestion du service aire d'accueil des gens du voyage pour un nombre de 16 places

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer cette consultation.

OUVERTURE D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A BESSEY LES CITEAUX

Les effectifs fréquentant le restaurant scolaire d'Aiserey ne permettent plus un accueil convenable des enfants.

Il est proposé, dès la rentrée 2012, et provisoirement jusqu'à la construction de locaux pour l'accueil périscolaire, d'utiliser la salle des fêtes de Bessey pour accueillir les enfants de Bessey, d'Aubigny et d'Izeure le midi et une salle préfabriquée disponible pour l'accueil le matin et le soir des enfants de Bessey.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'ouverture d'un accueil périscolaire sur la commune de Bessey les Citeaux et autorise le Président à signer les documents relatifs à ce projet (convention et l'avenant au marché de transport).

MODIFICATION D'HORAIRE DE DEUX AGENTS

Dans le cadre du service périscolaire, et afin de répondre aux nécessités de service, Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-Président en charge du personnel propose :

- l'augmentation du temps de travail d'un agent d'animation de 2^{ème} classe, il remplace un agent parti en retraite le 1^{er} avril 2012.

En conséquence, il est demandé :

- création d'un poste d'adjoint d'animation : 19 heures hebdomadaires annualisés à compter du 1^{er} Juin 2012.

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation : 13 heures hebdomadaires annualisés sous réserve de l'avis du CTP.

- en accord avec le deuxième employeur, l'augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation compte tenu des nécessités de service.

De ce fait, il est demandé la création de :

- 1 poste d'adjoint animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h30 hebdomadaires annualisées, à compter du **1^{er} juin 2012**,

Et la suppression de :

- 1 poste d'adjoint animation de 2^{ème} classe à hauteur de 14h30 hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis du CTP.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les créations et suppressions de postes mentionnées ci-dessus.

AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-Président en charge du personnel propose, en accord avec les membres de la commission des personnels, un avancement de grade pour deux agents administratifs remplissant les conditions pour un avancement au grade supérieur.

De ce fait et compte tenu de leur valeur professionnelle, il est demandé la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires, à compter du **10 mai 2012**,
- 1 poste de rédacteur principal à hauteur de 35h hebdomadaires, à compter du **1^{er} juillet 2012**,

Et la suppression de :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à hauteur de 35h hebdomadaires, sous réserve de l'avis du CTP,
- 1 poste de rédacteur à hauteur de 35h hebdomadaires, sous réserve de l'avis du CTP.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les créations et suppressions de postes mentionnées ci-dessus.

Monsieur Patrice ESPINOSA fait un point sur l'effectif des agents salariés à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- Stagiaires/titulaires : 88 agents, correspondant à 48,9 équivalent temps plein,
- Contractuels : 34 agents à temps non complet

CREANCE IRRECOUVRABLE

Le Trésorier nous informe qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer un titre de 3,20 € et que celui-ci est sans espoir de recouvrement.

Le Président propose de déclarer cette créance irrécouvrable.

Les crédits sont prévus au compte 6541.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de déclarer cette créance irrécouvrable.

ETUDE EXTRA SCOLAIRE

Monsieur Christian BEAULAT, Vice-Président en charge du service enfance jeunesse expose que la commission, lors de la réunion du 21 février 2012 a souhaité relancer les études concernant les compétences « extrascolaire » et « accueil collectif de la petite enfance » suite aux mises en garde de la CAF de Côte d'Or en termes de cohérence du territoire et de sa réticence à accompagner de nouveaux projets isolés.

Monsieur Christian BEAULAT fait la lecture des conclusions du diagnostic de territoire contenues dans le projet de contrat 2010-2013 de la CAF de Côte d'Or.

« La Plaine Dijonnaise présente un contexte de développement qui milite en faveur de l'intensification de la réflexion collective autour de l'intérêt communautaire pour les questions des services aux familles et en particulier de l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des jeunes. Un projet global à l'échelle du territoire, ayant pour objectifs de faciliter l'équilibre entre vie familiales et vie professionnelles, de prendre en compte les besoins des jeunes et d'ainsi prévenir les difficultés et dysfonctionnements aussi bien des familles que des jeunes est à construire.

- Ce projet devrait pouvoir fédérer l'ensemble des communes et permettre la révision de la répartition des compétences entre les communes et la communauté de communes.

*- Le nombre limité de communes signataires de la convention de partenariat avec la halte-garderie, tout comme La multiplication de services d'accueil extrascolaire par les communes, interrogent l'égalité d'accès aux services pour toutes les familles du territoire. Par ailleurs, pour les institutions partenaires cela limite la lisibilité du projet, la pertinence des choix et peut, dans un contexte de restriction des finances publiques, **constituer à terme un frein aux engagements financiers sollicités pour des projets qui ne s'inscriraient pas dans une stratégie réfléchie à l'échelle du territoire.** »*

Au regard de ces conclusions et si le Conseil Communautaire valide ce choix, il propose de faire une première étude très précise et argumentée sur l'extrascolaire.

Les hypothèses de base sont les suivantes :

- des lignes directrices seront définies par la commission enfance jeunesse pour l'accès au service,
- égalité d'accès à tous les enfants du territoire,
- transport organisé par la Communauté de Communes pour le ramassage des enfants,
- détermination du nombre de places maximum pour chaque période, inscription préalable

Cette étude permettra de dégager un état des lieux de l'existant et une estimation de ce service.

Monsieur le maire de Brazey en Plaine explique qu'une enquête a été menée sur sa commune auprès des enfants fréquentant le périscolaire, le bilan est très favorable à l'accueil extrascolaire.

Le Conseil Communautaire, par 65 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions accepte qu'une étude sur la prise en charge de la compétence extrascolaire soit lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Le Secrétaire de Séance,
Christian BEAULAT

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN